



**INFOS PRATIQUES**

## QUARTIER DE VIRELOUP (1ÈRE TRANCHE) : PARLEZ-NOUS DE VOTRE QUARTIER !

Mis en ligne le 16 avril 2018





1/3



2/3



Dans le cadre de sa politique habitat, **la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres souhaite savoir ce que les habitants pensent de leur quartier, comment ils le vivent, recueillir leur avis sur l'ambiance, la qualité des espaces publics, etc.** La commune de Treillières souhaite également s'inscrire pleinement dans cette démarche afin de connaître votre ressenti sur le quartier de Vireloup.

Inscrite dans la durée, cette démarche, qui pourra être reproduite à l'avenir, portera cette année le regard sur deux quartiers récents, caractérisés par une approche innovante en matière d'aménagement : la 1<sup>ère</sup> tranche du quartier de Vireloup à Treillières et le Clos du Verger à Sucé-sur-Erdre.

L'Agence d'urbanisme de la Région Nantaise (Auran) a été sollicitée pour mettre en place et réaliser une enquête.

En mai et juin prochains, habitants et riverains de la 1<sup>ère</sup> tranche du quartier de Vireloup seront donc invités à participer à cette démarche, en répondant à quelques questions et en envoyant une ou des photos qui selon eux représentent au mieux leur cadre de vie.

Suivez l'actualité de cette enquête sur les sites Internet de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres et des communes de Sucé-sur-Erdre et de Treillières et surveillez votre boîte à lettres !

[≡ RETOUR À LA LISTE](#)

#### Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

#### Horaires :

##### Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

##### Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

##### Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.